



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canadian General  
Standards Board    Office des normes  
générales du Canada

**Series 1**  
**Série des 1**

## WITHDRAWAL

October 2011

### **Selected standards in the series Paints, pigments and related products**

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

## RETRAIT

Octobre 2011

### **Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes**

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

**Canada**

Experience and excellence

Expérience et excellence

**CGSB**  
**ONGC**

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at [www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/), by e-mail at [ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

**CAN/CGSB-1.5-M91**

Low Flash Petroleum Spirits Thinner  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.28-98**

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.36-97**

General Purpose Interior Alkyd Varnish  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.38-2000**

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.40-97**

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.57-2003**

Interior Alkyd Semigloss Enamel  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.59-97**

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.60-97**

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : [www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/), par courriel à [ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca), ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

**CAN/CGSB-1.5-M91**

Diluant, essence minérale à faible point d'éclair (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.28-98**

Peinture aux résines alkydes d'extérieur pour bâtiments (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.36-97**

Vernis d'intérieur aux résines alkydes d'usage général (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.38-2000**

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.40-97**

Peinture pour couche primaire anticorrosion, aux résines alkydes, pour acier de construction (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.57-2003**

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.59-97**

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.60-97**

Peinture-émail brillante d'intérieur aux résines alkydes (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.61-2004**

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.69-98**

Aluminum Paint (ICS 87.040)

**1-GP-71** (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments  
(ICS 87.040)

**1-GP-71**

Methods of Testing Paints and Pigments

**No. 5-96**

Drying Times of Paints and Related  
Coatings (ICS 87.040)

**No. 38-96**

Blushing Resistance of Lacquer  
Finishes (ICS 87.040)

**No. 73-96**

Beilstein Test for Chlorinated Solvents  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.73-97**

Exterior and Interior Enamel for Floors  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.74-2001**

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.76-2000**

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.81-M90**

Air Drying and Baking Alkyd Primer for  
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.84-M91**

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.61-2004**

Peinture-émail aux résines alkydes,  
d'extérieur et d'intérieur, marine  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.69-98**

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

**1-GP-71** (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments  
(ICS 87.040)

**1-GP-71**

Méthodes d'essai des peintures et pigments

**N° 5-96**

Durée de séchage des peintures et  
revêtements apparentés (ICS 87.040)

**N° 38-96**

Résistance à l'opalescence des  
produits-laque de finition (ICS 87.040)

**N° 73-96**

Détermination de la présence de  
solvants chlorés par l'essai de Beilstein  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.73-97**

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,  
pour sols (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.74-2001**

Peinture alkyde de démarcation routière  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.76-2000**

Peinture-émail résistant à la chaleur,  
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.81-M90**

Peinture pour couche primaire aux résines  
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,  
pour véhicules automobiles et équipement  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.84-M91**

Peinture d'impression aux résines alkydes,  
pour bois dur (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.88-92**

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.100-99**

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.104-M91**

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking  
Enamel (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.105-M91**

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.114-M91**

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.118-95**

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.119-2000**

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.122-99**

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.132-M90**

Zinc Chromate Primer, Low Moisture  
Sensitivity (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.135-99**

Flat Alkyd Enamel for Equipment  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.138-97**

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.143-98**

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum  
Enamel (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.88-92**

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,  
séchant à l'air ambiant et au four  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.100-99**

Peinture-émulsion mate d'intérieur  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.104-M91**

Peinture-émail semi-brillante aux résines  
alkydes séchant à l'air ambiant et au four  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.105-M91**

Peinture pour couche primaire à séchage  
rapide (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.114-M91**

Peinture-émail mate à séchage rapide  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.118-95**

Peinture de finition mate d'intérieur aux  
résines alkydes (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.119-2000**

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.122-99**

Peinture pour couche primaire, aux résines  
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.132-M90**

Peinture pour couche primaire, au chromate  
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.135-99**

Peinture-émail mate aux résines alkydes  
pour équipement (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.138-97**

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.143-98**

Peinture-émail aux résines silicones-  
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.145-97**

Solvent-Based Pigmented Stain  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.146-99**

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.150-M91**

Clear Lacquer for Wood Furniture  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.153-2000**

High-Build, Gloss Epoxy Coating  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.154-M89**

Latex Type Paint for Concrete Floors  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.158-M89**

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd  
Type (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.159-92**

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.160-93**

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate  
Lacquer (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.162-2004**

Emulsion Coating for Stucco and Masonry  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.165-2004**

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.171-98**

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.175-97**

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.145-97**

Teinture pigmentée à base de solvant  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.146-99**

Revêtement aux résines époxydiques,  
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.150-M91**

Vernis-laque pour meubles en bois  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.153-2000**

Revêtement par peinture aux résines  
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,  
brillant (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.154-M89**

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.158-M89**

Peinture-laque pour couche primaire, au  
nitrate de cellulose et aux résines alkydes  
modifiées (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.159-92**

Produit-laque brillant à la résine acrylique et  
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.160-93**

Peinture-laque aux résines acryliques et au  
nitrate de cellulose, peu brillante  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.162-2004**

Revêtement de type émulsion pour stuc et  
maçonnerie (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.165-2004**

Peinture pour couche primaire aux résines  
époxydiques, durcissant à froid  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.171-98**

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.175-97**

Revêtement de polyuréthane d'intérieur  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.176-2000**

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.177-M91**

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

**1-GP-180Ma** (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.181-99**

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.183-99**

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.184-98**

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.188-2004**

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.189-2000**

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.190-M90**

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

**1-GP-191M** (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

**1-GP-192Ma** (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.176-2000**

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.177-M91**

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

**1-GP-180Ma** (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.181-99**

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.183-99**

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.184-98**

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.188-2004**

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.189-2000**

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.190-M90**

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

**1-GP-191M** (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinture des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

**1-GP-192Ma** (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.193-99**

High-Build Epoxy Marine Coating  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.195-99**

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.198-2001**

Cementitious Primer for Galvanized  
Surfaces (ICS 87.040)

**1-GP-200Ma** (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.202-2003**

Interior Alkyd Low Gloss Enamel  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.203-2003**

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.204-98**

Exterior Latex Pigmented Stain  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.205-2003**

Sealer for Application to Asbestos-Fibre  
Releasing Materials (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.207-98**

Low-Temperature Curing Epoxy Coating  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.208-99**

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.209-2003**

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.210-2003**

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural  
Steel (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.193-99**

Revêtement aux résines époxydiques, à  
pouvoir garnissant élevé, marin  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.195-99**

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.198-2001**

Peinture primaire additionnée de ciment,  
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

**1-GP-200Ma** (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux  
résines polyuréthannes (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.202-2003**

Peinture-émail d'intérieur, aux résines  
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.203-2003**

Peinture-émulsion (latex) d'impression  
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.204-98**

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.205-2003**

Peinture d'obturation pour matériaux  
renfermant des fibres d'amiante  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.207-98**

Revêtement aux résines époxydiques  
durcissant à basse température  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.208-99**

Peinture-émail brillante en suspension  
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.209-2003**

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.210-2003**

Peinture primaire aux résines alkydes à  
séchage rapide pour acier de charpente  
(ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.211-95**

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.212-2004**

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.213-2004**

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.214-2004**

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.215-96**

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.216-97**

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.219-2001**

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.220-2001**

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.223-2004**

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.300-2000**

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.500-75**

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.211-95**

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.212-2004**

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.213-2004**

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.214-2004**

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.215-96**

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.216-97**

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.219-2001**

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.220-2001**

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.223-2004**

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.300-2000**

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.500-75**

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.501-M89**

Method for Permeance of Coated  
Wallboard (ICS 87.040)

**CAN/CGSB-1.501-M89**

Méthode de détermination de la perméance  
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)



Gouvernement  
du Canada

Office des normes  
générales du Canada

Government  
of Canada

Canadian General  
Standards Board

**CAN/CGSB-1.203-2003**

Remplace CAN/CGSB-1.203-96

# Peinture-émulsion (latex) d'impression extérieure, pour bois

ICS 87.040

**Norme nationale du Canada**

La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et le réexamen des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Une version électronique, ECAT, est également disponible. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — [www.ongc-cgsb.gc.ca](http://www.ongc-cgsb.gc.ca).

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire  
Division de la normalisation stratégique  
Office des normes générales du Canada  
Gatineau, Canada  
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système national de normes, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme d'élaboration de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes  
270, rue Albert  
Bureau 200  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6N7

#### Comment commander des publications de l'ONGC:

- |                           |                                                                              |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| par téléphone             | — (819) 956-0425 ou<br>— 1-800-665-2472                                      |
| par télécopieur           | — (819) 956-5644                                                             |
| par la poste              | — Centre des ventes de l'ONGC<br>Gatineau, Canada<br>K1A 1G6                 |
| en personne               | — Place du Portage<br>Phase III, 6B1<br>11, rue Laurier<br>Gatineau (Québec) |
| par courrier électronique | — <a href="mailto:ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca">ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca</a>   |
| sur le Web                | — <a href="http://www.ongc-cgsb.gc.ca">www.ongc-cgsb.gc.ca</a>               |

## PEINTURE-ÉMULSION (LATEX) D'IMPRESSION EXTÉRIEURE, POUR BOIS

Préparée par  
l'Office des normes générales du Canada



Approuvée par le  
Conseil canadien des normes



Publiée, septembre 2003, par  
l'Office des normes générales du Canada  
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,  
représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux,  
le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2003).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES REVÊTEMENTS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

(Composition à la date d'approbation)

|               |                   |                                                               |
|---------------|-------------------|---------------------------------------------------------------|
| Benner, H.    | <i>Président</i>  | Expert-conseil                                                |
| Balmer, S.    |                   | ICI Paints (Canada)                                           |
| Boyer, A.     |                   | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada            |
| Braund, V.    |                   | Cloverdale Paint Inc.                                         |
| Buchanan, I.  |                   | Buchanan Consulting                                           |
| Currie, C.    |                   | Home Hardware Stores Ltd.                                     |
| Graham, C.    |                   | Triodem Technical Services Ltd.                               |
| Hood, S.      |                   | Bodycote ORTECH Inc.                                          |
| Janssen, M.   |                   | Défense nationale                                             |
| Korpan, M.    |                   | Santé Canada                                                  |
| Lidstone, S.  |                   | International Paints (A division of Akzo Nobel Coatings Ltd.) |
| Mills, G.     |                   | Mills Paint and Wallcoverings                                 |
| Patterson, J. |                   | Precision 2000 Ltd.                                           |
| Philipp, H.   |                   | Expert-conseil                                                |
| Raine, R.     |                   | Trans Canada Coatings Consultants Ltd.                        |
| Simpson, G.   |                   | Sico Inc.                                                     |
| Toniello, J.  |                   | Défense nationale                                             |
| Wiezoreck, G. |                   | Independant Painting Industry Consultants                     |
| Williams, R.  |                   | Sherwin-Williams Co.                                          |
| Craig, W.     | <i>Secrétaire</i> | Office des normes générales du Canada                         |

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

## OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

**PEINTURE-ÉMULSION (LATEX) D'IMPRESSION  
EXTÉRIEURE, POUR BOIS****1. OBJET**

- 1.1 La présente norme s'applique à une peinture-émulsion (latex) d'impression extérieure à séchage rapide qui convient à l'utilisation sur le bois peint et non peint.
- 1.2 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter les pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

**2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE**

- 2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:
- 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)  
CAN/CGSB-1.28 — Peintures aux résines alkydes d'extérieur, pour bâtiments  
CAN/CGSB-1.59 — Peinture-émail d'extérieur, brillante, aux résines alkydes  
1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments  
CAN/CGSB-1.138 — Peinture-émulsion (latex) mate, pour extérieur  
CAN/CGSB-1.189 — Peinture d'impression extérieure aux résines alkydes, pour le bois.
- 2.1.2 Santé Canada  
Règlement sur les revêtements  
Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation, 2001  
Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT)<sup>1</sup>.
- 2.1.3 ASTM International  
D 1210 — Standard Test Method for Fineness of Dispersion of Pigment-Vehicle Systems by Hegman-Type Gage  
D 3960 — Standard Practice for Determining Volatile Organic Compound (VOC) Content of Paints and Related Coatings.
- 2.1.4 U.S. General Services Administration  
U.S. Federal Standard  
595B — Colours Used in Government Procurement.
- 2.2 Toute référence datée dans la présente norme renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée dans cette dernière renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

<sup>1</sup> SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

### 3. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 3.1 La peinture d'impression doit être constituée d'un mélange de pigments appropriés soigneusement dispersés dans un milieu de suspension en émulsion.
- 3.2 La peinture d'impression doit se mélanger facilement par remuage et acquérir une consistance homogène. Elle doit pouvoir s'appliquer au pinceau ou au rouleau, ainsi qu'au pistolet lorsqu'elle est diluée avec de l'eau conformément aux instructions du fabricant.
- 3.3 La peinture d'impression ne doit pas former de peau, se gélifier, s'épaissir excessivement ni prendre en masse dans le récipient d'origine non ouvert pendant un an à compter de la date d'expédition, lorsqu'elle est entreposée à une température comprise entre 5 et 40 °C. Au terme de cette période, elle doit se mélanger facilement, par remuage, en un état homogène et satisfaire aux exigences relatives au temps de séchage (par. 4.2). Le récipient ne doit présenter aucun signe de détérioration ni de rouille, sauf le rebord où quelques traces de rouille sont admises.
- 3.4 **Couleur** — Sauf indication contraire, la peinture d'impression doit être blanche. Lorsqu'une autre couleur est prescrite, cette couleur doit être conforme à la couleur et au numéro donnés dans la U.S. Federal Standard 595B ou à une couleur commerciale adéquatement définie selon les prescriptions (par. 7.1).
- 3.5 **Éléments toxiques** — La peinture doit être conforme aux exigences du *Règlement sur les revêtements*, du *Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation*, 2001, et du *Règlement sur les produits contrôlés* (SIMDUT) en ce qui concerne les éléments toxiques désignés.

### 4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture d'impression doit satisfaire aux exigences particulières suivantes lorsqu'elle est mise à l'essai conformément aux méthodes d'essai prescrites:

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Méthode d'essai |                 |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
|     | Min.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Max.            |                 |
|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 | ONGC<br>1-GP-71 |
|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 | ASTM            |
| 4.1 | Consistance, unités Krebs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 75              | —               |
| 4.2 | Durée de séchage, durci à cœur, h                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2               | 5, Méthode A    |
| 4.3 | Brillant à 60°, unités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10              | 13.1            |
| 4.4 | Finesse de broyage, Hegman                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 3               | —               |
| 4.5 | Pouvoir couvrant, m <sup>2</sup> /L                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 6               | 14.1            |
| 4.6 | <b>Résistance aux averses</b> — À l'essai de la méthode 110.11 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC et après séchage de 2 h, le feuil de peinture recouvrant la plaque d'essai doit résister à un jet d'eau appliqué de façon continue pendant 5 min, sauf que la peinture d'impression (CAN/CGSB-1.138) doit être appliquée à une épaisseur de feuil sec de 36 ± 4 µm. Laisser sécher les plaques ainsi enduites (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1) pendant 7 d et appliquer le produit à l'essai.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 |                 |
| 4.7 | <b>Sensibilité à l'eau</b> — À l'essai conforme aux exigences de l'al. 6.2.1, le feuil de peinture, après séchage de 2 h et exposition de 1 h au brouillard, ne doit accuser aucun signe de cloquage, de perte d'adhérence ni de détérioration.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 |                 |
| 4.8 | <b>Souplesse</b> — Le feuil sec ne doit ni se craqueler ni peler lorsqu'il est soumis à l'essai de pliage à 0 °C sur un mandrin de 6.4 mm de diamètre, à l'essai de la méthode 119.4 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                 |                 |
| 4.9 | <b>Applicabilité et aspect</b> — La peinture d'impression, appliquée au pinceau ou au rouleau selon la méthode prescrite, doit avoir une consistance convenable et posséder de bonnes caractéristiques d'étalement au pinceau et au rouleau, et le feuil doit être exempt de coulures et de particules grossières. La peinture d'impression ne doit dégager aucune odeur désagréable et elle doit avoir une durée de séchage et un délai de recouvrement satisfaisants. Durant l'application au rouleau, la formation de mousse doit être réduite au minimum. En cas de mousse, il ne doit pas se former de cratères ni de bulles sur le feuil sec. L'application d'une couche de peinture blanche pour extérieur conforme à CAN/CGSB-1.28, après séchage de 2 h de chaque couche de peinture d'impression, doit produire un fini |                 |                 |

d'aspect et de brillant uniformes sur toute la surface peinte, indice d'une bonne adhérence de la peinture d'impression. À l'essai de la méthode 134.12 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC (sauf que la peinture conforme à CAN/CGSB-1.28 doit être utilisée comme couche de finition), il ne doit pas y avoir de différence notable de brillant, d'ombres ni d'embru sur les deux surfaces apprêtées différemment, ni aucun autre défaut du feuillet.

- 4.10 **Enrayage des taches** — À l'essai conforme aux exigences de l'al. 6.2.2, un système de deux couches de peinture d'impression et d'une couche de finition de peinture-émulsion (latex) blanche pour extérieur conforme à CAN/CGSB-1.138, appliqué sur du cèdre rouge de l'Ouest, ne doit pas présenter plus qu'un très léger tachage lorsqu'il est soumis pendant 24 h à une température de 35 °C et à une humidité relative de 90 %.
- 4.11 **Tenue aux couches de finition** — Lorsqu'il est soumis à l'essai d'adhérence de la peinture-émail pour lequel de la peinture-émail conforme à CAN/CGSB-1.59 est utilisée comme couche de finition, le fini doit être d'aspect uniforme, être exempt de frilage et avoir un brillant d'au moins 80 unités à l'essai de la méthode 130.5 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

## 5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

- 5.1 Sauf indication contraire (par. 7.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.
- 5.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux conditions d'étiquetage édictées par les lois et règlements applicables, chaque contenant doit porter une étiquette indiquant les renseignements suivants:
- Désignation du produit
  - Numéro de norme: CAN/CGSB-1.203-2003
  - Couleur et numéro
  - Nom et adresse du fabricant
  - Numéro de lot du fabricant
  - Numéro de code du fabricant
  - Date de fabrication
  - Instructions d'utilisation:
    - Dilution
  - Avertissement:
    - Tenir le produit à l'abri du gel.

## 6. INSPECTION

- 6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 6.2 **Essais**
- 6.2.1 **Sensibilité à l'eau** — Poncer une plaque de pin blanc d'environ 125 × 250 × 20 mm (ONGC 1-GP-71, méthode 97.1), appliquer au pinceau une couche de peinture d'impression conforme à CAN/CGSB-1.189 sur tous les côtés et laisser sécher pendant 7 d (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1). Appliquer une couche de la peinture d'impression à l'essai sur la surface de la plaque apprêtée et laisser sécher pendant 2 h (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1). Exposer la plaque inclinée à environ 60° de l'horizontale pendant 1 h à une température de 23 ± 2 °C au brouillard pulvérisé par 6 buses (Monarch H-621, taille n° 3.00, arc de pulvérisation de 120°) montées sur un cadre de 0.9 × 1.2 m et disposées à une distance entre-axes de 0.45 m de manière à former un rectangle de 1.2 m au-dessus de la plaque. Les buses doivent être raccordées à une conduite d'eau soumise à une pression comprise entre 400 et 430 kPa de façon à produire un léger crachin continu. Chaque buse doit avoir un débit d'eau variant entre 5.5 et 5.9 L/h. Immédiatement après l'exposition, enlever la plaque et l'examiner pour y déceler toute trace de cloquage, de perte d'adhérence ou tout autre signe de détérioration. La perte d'adhérence est déterminée en frottant l'index contre la surface de la plaque et en exerçant une pression moyenne. Il y a perte d'adhérence lorsque le feuillet s'enlève complètement de la plaque apprêtée.

- 6.2.2 **Enrayage des taches** — Poncer une plaque de cèdre rouge de l'Ouest de 150 × 150 × 10 mm (ONGC 1-GP-71, méthode 97.1). Sur la moitié de la plaque, appliquer au pinceau deux couches de peinture d'impression à l'essai à raison de 9 m<sup>2</sup>/L par couche et en laissant sécher pendant 2 h entre les couches (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1). Laisser sécher pendant 22 h (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1) et appliquer au pinceau sur l'autre moitié de la plaque une couche normale de peinture-émulsion (latex) blanche pour extérieur conforme à CAN/CGSB-1.138. Laisser sécher pendant 2 h (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1) et appliquer au pinceau sur les deux moitiés de la plaque une couche normale de peinture-émulsion (latex) blanche pour extérieur conforme à CAN/CGSB-1.138. Laisser sécher pendant 24 h (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1) et exposer la plaque à une température de 35 ± 2 °C et à une humidité relative de 90 ± 5 % pendant 24 h (ONGC 1-GP-71, méthode 113.5). Retirer la plaque immédiatement après l'exposition et l'examiner afin de voir si elle présente des taches. Les résultats sont nuls si la moitié de la plaque qui n'a pas été revêtue d'une couche d'impression ne révèle aucune tache; il est préférable d'établir la cause d'un tel échec avant de répéter l'essai.

## 7. REMARQUES

- 7.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:
- a. Couleur (par. 3.4)
  - b. Préparation pour la livraison, si elle diffère de celle prescrite (par. 5.1).
- 7.2 **Pratique recommandée**
- 7.2.1 La peinture d'impression ne devrait pas être appliquée à une température inférieure à 10 °C. En général, une couche de peinture d'impression suffit, mais il peut être préférable d'en appliquer deux si de graves problèmes de tachage sont à craindre. La deuxième couche peut habituellement être appliquée 2 h après le séchage de la première couche.
- 7.2.2 **Surfaces non peintes** — La présente peinture d'impression peut être utilisée sur des surfaces en bois non peintes.
- 7.2.3 **Surfaces déjà peintes** — La surface doit être propre, solide et exempte de saletés et d'écailles. Les zones atteintes de cloquage, de craquelage et d'écailage doivent être complètement nettoyées jusqu'au bois. Si le fini précédent n'a pas tenu et qu'il faut utiliser un système résistant au cloquage, l'ancienne peinture doit être décapée et il faut appliquer un système complet de peinture-émulsion.
- 7.3 **Sources de diffusion des publications de référence**
- 7.3.1 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Gatineau, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 1-800-665-2472. Télécopieur (819) 956-5644.
- 7.3.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Santé Canada, Bureau de la sécurité des produits de consommation, Édifice MacDonald, 4<sup>e</sup> étage, 123, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0K9. Téléphone (613) 954-0104. Télécopieur (613) 952-1994.
- 7.3.3 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.3 sont diffusées par ASTM International, 100 Barr Harbour Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A., téléphone (610) 832-9585, télécopieur (610) 832-9555, et par IHS Canada, 1, promenade Antares, bureau 200, Ottawa (Ontario) K2E 8C4, téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-267-8220, télécopieur (613) 237-4251.
- 7.3.4 La publication mentionnée à l'al. 2.1.4 est diffusée par IHS Canada, 1, promenade Antares, bureau 200, Ottawa (Ontario) K2E 8C4. Téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-267-8220. Télécopieur (613) 237-4251.